



L'économie de la filière funéraire

Etude qualitative menée pour le compte du

COMITE INTERFILIERE FUNERAIRE (C.I.F.)

Novembre 1999

Sommaire

Avertissement	3
Introduction	4
1 – Les données contextuelles	5
1.1 – La démographie	5
* Les données de cadrage	5
* Les perspectives démographique	6
1.2 – Le marché	6
* La conjoncture globale	6
* Le marché du « marbre »	8
* Le marché des fleurs	8
* Le marché des arts funéraires	9
2 – Les pratiques	11
2.1 – Les dépenses d'obsèques	11
* La répartition des achats auprès des entreprises de pompes funèbres	11
* Le culte et la concession	12
2.2 – La crémation	12
3 – Les entreprises	15
3.1 – Les structures du marché	15
3.2 – La technologie et les investissements	18
3.3 – L'activité des entreprises	20
* Une nouvelle activité : la prévoyance obsèques	20
* Gestion des chambres funéraires et assistance après décès	21
3.4 – La concurrence et les stratégies mises en oeuvre	22
* La concurrence	22
* Les stratégies	23
3.5 – Les résultats des entreprises	24
3.6 – La réglementation récente	25
Quelques chiffres clés	26
Sources et références	27

AVERTISSEMENT :

La filière funéraire regroupe différents métiers qui, dans le contexte actuel, ont tendance à interférer de plus en plus souvent entre eux. Certaines entreprises ne couvrent qu'une partie de la filière, d'autres l'intégralité. In fine, des entreprises de formes et d'activités principales très disparates vont proposer tout ou partie d'un service identique. Au niveau de l'analyse économique des données, et par là, de la conjoncture générale de la filière, la ventilation de ces entreprises au sein de plusieurs secteurs NAF (nomenclature d'activité française) et l'absence d'une comptabilité analytique globale rend délicate la production de données chiffrées d'une grande précision.

Introduction

La filière funéraire connaît actuellement une mutation rapide et qui s'opère en profondeur. A cela, trois raisons principales peuvent être avancées :

- ❑ Des raisons législatives : la seconde moitié des années 1990 a connu une déréglementation progressive mais complète du secteur des pompes funèbres, qui contribue à redistribuer les cartes ;
- ❑ Des raisons démographiques : un taux de mortalité en baisse tendancielle rencontre des alternances de classes creuses et de poussées démographiques qui expliquent les évolutions fluctuantes du nombre de décès pour les années à venir ;
- ❑ Des raisons socio-économiques, enfin. La seconde moitié du vingtième siècle a vu la mort quitter la sphère privée de la famille pour investir l'hôpital -près de 75% des décès ont lieu en milieu médical-. En même temps, la ritualisation ostentatoire des obsèques s'affadissait au point de rendre celles-ci presque invisibles aux yeux des citoyens.

Le présent document se propose d'analyser d'un point de vue économique les principales composantes des professions du funéraire confrontées aux enjeux précédemment décrits. Il est organisé selon **trois parties complémentaires**.

Dans **un premier temps**, on s'intéresse aux **données contextuelles** de la profession : la démographie -et la mortalité qui en est une des conséquences- est évidemment au centre de ces métiers. Par ailleurs, une description générale du marché permet d'identifier les principaux intervenants dans le domaine.

Une **seconde partie** s'intéresse aux **pratiques des Français** en matière d'obsèques : combien dépense-t-on en moyenne ? Quels sont les postes de dépense ? Et quel est le poids de la crémation, pratique récente dans notre pays, par rapport à l'inhumation ?

Enfin, c'est plus précisément **aux entreprises et à leurs stratégies** que la **dernière partie** du document est consacrée : structures des professions, investissements, type précis d'activités, stratégies concurrentielles...

1 - LES DONNEES CONTEXTUELLES

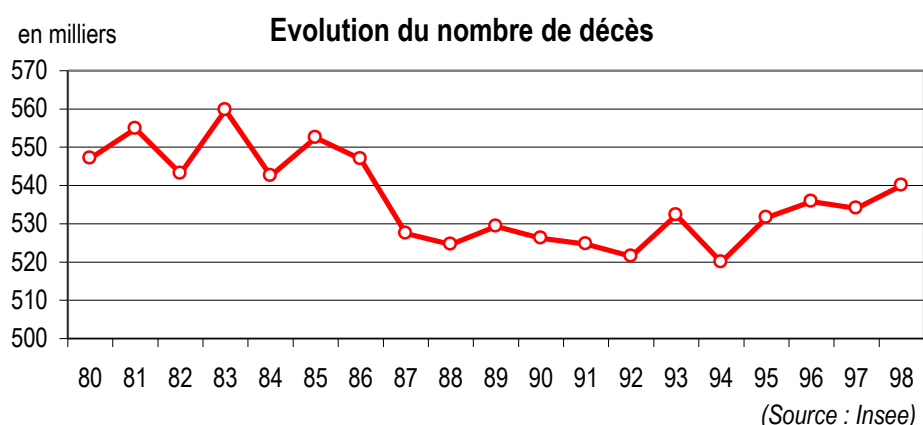
1.1- la démographie.

Les données de cadrage

En 1998, 540 400 décès ont eu lieu en France. La mortalité enregistrée depuis plus de 100 ans a connu un recul très important. Le taux de mortalité générale s'est abaissé de 11,4 décès pour 1 000 habitants en 1970 à 9,1 pour mille en 1998.

Avec une espérance de vie à la naissance de 77,9 ans en 1996 (74,6 ans pour les hommes et de 82,2 années pour les femmes), la France fait partie des pays dont la population bénéficie des durées de vie les plus importantes.

En France métropolitaine, l'espérance de vie entre départements varie de trois à quatre ans entre les régions extrêmes. C'est grossièrement en Bretagne, dans le Nord et le Nord-Est que les espérances de vie sont les plus courtes et, inversement, dans le Sud-Est, les Pays de la Loire, et en Midi-Pyrénées que l'on vit le plus vieux.



La mortalité frappe différemment les milieux sociaux. En 1991, à 35 ans, l'espérance de vie des cadres supérieurs et professions libérales est supérieure de 9 ans à celle d'un manoeuvre : 44,0 années pour les premiers, soit une mort à 79 ans et 35,8 années pour les seconds soit une mort à 70,8 ans.

Responsable d'un décès sur trois, les maladies de l'appareil circulatoire restent, malgré un recul sensible, la première cause de mortalité en France. Les cancers, avec près d'un décès sur trois représentent la deuxième cause de mortalité et sont même devenus la première cause pour les hommes. Les traumatismes (accidents et suicides) constituent toujours la troisième cause de mortalité.

Les perspectives démographiques:

Si l'on tient compte de la répartition par tranche d'âge de la population et de l'espérance de vie, les projections en terme de décès sont les suivantes :

-Un recul du nombre de décès d'hommes pour les périodes allant de 1989 à 1995 et de 1997 à 2002 pour les femmes.

-Une poussée du nombre de décès d'hommes pour les périodes de 1996 à 2014 et de 2003 à 2022 pour les femmes.

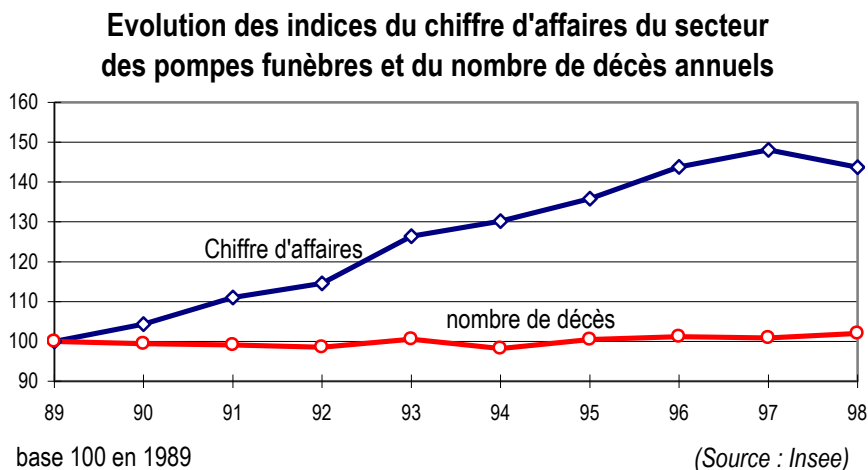
D'après les prévisions démographiques de l'Insee, le nombre des décès au cours de l'année 2000 devrait être de 534 700. Avec un scénario démographique médian, ce nombre devrait être porté à 539 700 en l'an 2005 et à 561 600 en 2010. **C'est en 2003 que la tendance à la baisse du nombre de décès annuels devrait s'inverser.** Entre 2000 et 2010, le taux de mortalité devrait se stabiliser autour de 9‰. Il apparaît donc que seules les variations de taille des tranches d'âges influenceront directement sur le nombre de décès pour les années à venir.

1.2- Le marché

La conjoncture globale

Selon l'enquête annuelle d'entreprises de l'Insee, le chiffre d'affaires réalisé par les seules entreprises de **pompes funèbres** et de soins aux défunts, répertoriées comme telles dans la nomenclature d'activité française, s'est élevé **en 1997 à 9,1 Milliards de Francs**. A ce chiffre il convient d'ajouter celui réalisé par les activités amont, aval ou connexes du secteur : la marbrerie, la menuiserie, les fleuristes, les fabricants d'accessoires et d'arts funéraires. Tous ces acteurs constituent, pour une partie d'entre eux, des maillons de la filière travaillant généralement comme fournisseurs, sous-traitants ou partenaires des organismes de pompes funèbres. Ils peuvent néanmoins aussi être maîtres d'œuvre complets des obsèques. C'est un aspect assez nouveau de la filière et qui tend à se développer.

Dans son ensemble, on peut estimer que **l'ensemble de la filière réalise un chiffre d'affaires global compris entre 17 et 20 Milliards de F**. Ce chiffre correspond à la partie privée ou semi-privée des obsèques et ne tient donc pas compte des achats de concessions auprès des cimetières. Il comprend en revanche les dépenses intervenant en aval des obsèques à savoir l'entretien et le fleurissement des tombes.



Le chiffre d'affaires des entreprises de pompes funèbres a enregistré une croissance positive jusqu'en 1997. Entre 1993 et 1997, la progression annuelle moyenne a été de 4% et doit être imputée à l'augmentation des tarifs des prestations et de la quantité de services "achetés" puisque le nombre de décès annuels est resté quasiment constant. **1998** marque un tournant important. La croissance s'arrête, pis, elle s'inverse. **Le chiffre d'affaires a reculé au cours de l'année de 1,3% alors que parallèlement le nombre des décès a enregistré une hausse de 1,5%**. La fin des monopoles municipaux et par conséquent la libre accession au marché des pompes funèbres a entraîné une atomisation de la filière. L'augmentation de la pression concurrentielle, sur un marché dont les volumes traités sont tendanciellement en baisse a provoqué **une déflation sensible des prix pratiqués sur le marché**. Autrement dit, le volume d'affaires moyen de chaque entreprise diminue mathématiquement avec la multiplication des acteurs mais surtout, c'est le chiffre d'affaires global de la profession qui décroît au rythme de la réduction des marges commerciales et du développement de la crémation.

Il faut admettre que la situation dans laquelle se trouve la profession est unique par ses caractéristiques intrinsèques.

- ⌘ D'une part, **l'étendue du marché est bornée** et invariablement soumise au contexte démographique. Cela signifie que hors accident majeur, le volume des besoins à venir en matière d'obsèques est connu avec une quasi-certitude et inextensible. **La croissance du chiffre d'affaires, en dehors de sa composante naturelle, ne peut alors reposer que sur une augmentation des marges commerciales**, de la quantité ou de la qualité des services attachés à chacune des prestations funéraires.
- ⌘ D'autre part, **l'interdiction du démarchage dans la profession rend laborieuse la conquête de parts de marché**. Il faut aussi tenir compte de l'aspect moral de la profession. La vente d'obsèques est délicate, elle revêt une notion de service public mais doit pourtant répondre à des critères de rentabilité. Solder des obsèques peut dévaloriser le défunt et inversement profiter de la mort ne peut être moralement admis. La mort, comme son prix, restent des tabous solidement ancrés. Dans ce contexte, les marges de manœuvre de la profession sont étroites.

Le marché du “ marbre ”

Les marbriers, dont l'activité est traditionnellement et intimement liée à l'inhumation sont les intervenants qui **semblent les plus touchés par les modifications conjoncturelles et structurelles du marché**. Leur chiffre d'affaires global peut être estimé à **3,5 milliards de Francs et reste stable dans le temps**. Entre 1990 et 1997, il n'a progressé que de 1,7%. Soit l'équivalent d'une progression moyenne de 0,24% par an. On notera que, contrairement aux cercueils dont les ventes dépendent exactement du nombre de décès, la vente de pierre tombale n'est pas automatique en cas de décès. D'une part elle peut intervenir bien après les obsèques, d'autre part, l'existence de caveau de plusieurs places, la crémation et la possibilité de se passer purement et simplement de monument, limitent d'autant ce marché.

La prise de position sur ce segment des Pompes Funèbres Générales a sensiblement limité les débouchés des marbriers et une partie d'entre eux, les plus fragiles et les moins réactifs, ont déjà cessé leur activité avant même la déréglementation. **Le métier même de marbrier se déforme**. Récemment encore, ils fabriquaient eux-mêmes leurs monuments et articles funéraires à partir de matériaux achetés à un état plus ou moins brut alors qu'aujourd'hui, **une grande majorité d'entre eux ne sont plus que des revendeurs de produits finis** achetés à des tailleurs de pierre industriels. Ces derniers, disposants d'outils lourds et performants, tentent de dynamiser ce marché en proposant des créations de plus en plus originales et susceptibles de plaire à des clients qui ont une vision résolument moderne des symboles attachés à la mort.

Leur marché s'étant progressivement rétréci, certains marbriers se sont lancés dans la vente de fleurs, artificielles ou non, dans l'entretien de tombes et pour certains dans la prestation complète de pompes funèbres.

Le marché des fleurs

Tous les fleuristes sont amenés à vendre des compositions florales destinées à des enterrements. Mais, le marché funéraire des fleurs tient, dans la filière, une place un peu à part. Les fleuristes sont en effet, parmi les acteurs intervenant dans les obsèques, ceux qui ont les débouchés les plus variés et pour lesquels **le marché du deuil ne représente que 30% du chiffre d'affaires total du secteur c'est à dire approximativement 5 milliards de Francs**. De plus, contrairement aux prestations de services, l'activité des fleuristes s'étale dans le temps puisque, en plus des commandes reçues dans le cadre d'obsèques, ils doivent répondre à une demande d'entretien du fleurissement des tombes dont le pic se situe traditionnellement au moment de la Toussaint. Le chiffre d'affaires du fleurissement des tombes se répartit pour un quart au moment des obsèques et de trois quarts pour l'entretien de la tombe. Dans le premier cas, les compositions de fleurs coupées sont majoritaires alors que dans le second cas, ce sont les fleurs et plantes en pots qui dominent et notamment les fameux chrysanthèmes.

Même s'ils sont proportionnellement moins impliqués dans la filière, les fleuristes ont subi le retournement de marché consécutif à **l'intégration d'une activité « fleurs » au sein des grands groupes ou réseaux de pompes funèbres**. Parallèlement, les fleuristes se plaignent de

l'augmentation du nombre de familles souhaitant que les proches versent un don en faveur de la recherche médicale plutôt qu'il y ait envoi de fleurs¹. Pour ces raisons, auxquelles il convient d'ajouter l'ouverture totale du marché, les fleuristes cherchent eux aussi à couvrir l'organisation d'obsèques. A condition de s'entendre sur un partage bien défini des tâches, ils trouveront des alliés naturels en les professions de marbriers, menuisiers et fabricants d'arts funéraires.

☐ Le marché des arts funéraires

Il regroupe différents articles dont certains sont indissociables du cercueil et sont généralement facturés au client de manière invisible au travers du forfait « cercueil ». En effet, la fourniture de cercueil comprend en fait 4 composantes:

- Un capitonnage, pouvant aller du simple taffetas blanc au grand velours proposé en différents coloris en passant par des tissus de plus en plus « modernes », et constitué d'un entourage de cercueil, d'un oreiller et d'un drap de dessus ;
- Le bois du cercueil, sa forme ainsi que ses poignées ;
- Les fournitures diverses telles que la housse inférieure, les vis, les caches vis, la plaque d'identité (obligatoire), les plaques commémoratives ;
- La croix qui n'est pas systématique, pouvant être remplacée par une étoile de David, un croissant,..., par des symboles profanes tels qu'un flambeau ou une rose et, beaucoup plus rarement, par rien.

Il est peu aisé de quantifier ces marchés, d'une part parce qu'ils constituent des marchés connexes mais intégrés pour certains groupes ou centrales d'achats et d'autre part parce que l'achat d'arts funéraires peut émaner d'une demande diffuse qui ne s'effectue pas forcément au moment même des obsèques. On notera aussi que l'offre d'éléments décoratifs funéraires peut provenir d'un artisanat local très diversifié échappant au recensement de la filière funéraire.

In fine, en recoupant différentes sources, on peut proposer les estimations suivantes en précisant qu'une partie de ces chiffres a pu déjà être comptabilisée dans le chiffre d'affaires des entreprises de pompes funèbres (NAF 93.0GH) :

Urnes funéraires :	30 MF
Vases :	80 MF
Croix et autres accessoires de cercueil :	190 MF
Capitons :	250 MF
Fleurs artificielles :	500 MF
Plaques :	900 MF

Soit un chiffre d'affaires dépassant les 2 milliards de Francs hors fleurs naturelles.

¹ Il s'agit du bien connu « ni fleurs, ni couronne mais des dons peuvent être versés à ... » publié au bas des annonces de la rubrique nécrologique.

2 - LES PRATIQUES

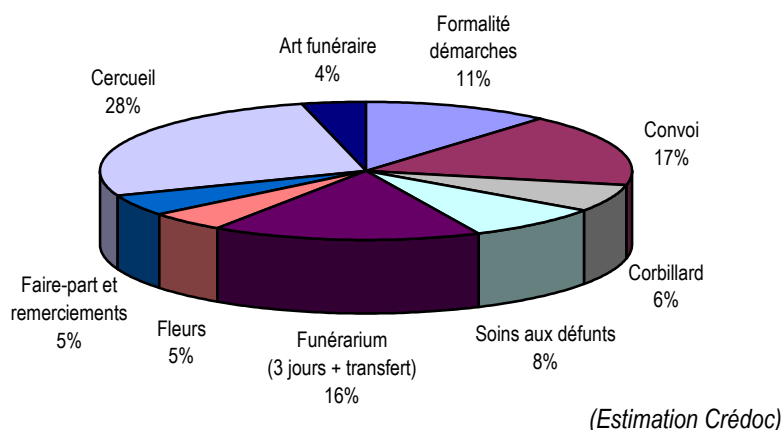
2.1- Les dépenses d'obsèques

La répartition des achats auprès des entreprises de pompes funèbres

La **dépense moyenne** constatée en France pour les obsèques d'une personne représente environ **18 000 F TTC hors concession et marbrerie et travaux associés de terrassement**. Il existe de grandes disparités régionales. A Paris et en région Ile-de-France, la dépense moyenne observée y est nettement supérieure et, inversement, c'est en milieu rural qu'on dépense le moins. Ces disparités s'expliquent essentiellement par un effet revenu, plus marqué à Paris qu'ailleurs, et qui tire la dépense vers le haut. Un décalage sensible s'observe déjà entre Paris intra-muros, la petite et la grande couronne (ticket moyen couramment observé de 26 500 F à Paris ouest et 21 000 F dans les Yvelines). En province, les tarifs pratiqués dans les grandes villes ressemblent à ceux de l'Ile de France tandis qu'en milieu rural, la dépense moyenne se situe approximativement autour de 15 000 Francs².

On notera toutefois, que dans les campagnes, la faible présence de l'offre et par là, le manque total de concurrence, pousse certaines entreprises à tirer profit de leur situation de quasi-monopole en pratiquant des marges commerciales relevant de la rente.

Répartition des postes d'un devis type d'obsèques (hors marbrerie, concession et fleurs extérieures)



Le culte et la concession.

Les coûts liés aux cérémonies religieuses sont susceptibles de varier d'une région à une autre et bien sûr, d'une confession à une autre. Dans la religion chrétienne, aucun tarif n'est imposé, les dons sont

² Source : Pompes Funèbres Générales

suggérés et doivent représenter environ 10% des dépenses faites au civil. Dans la pratique, s'il est de bon ton de verser 500 F dans le cas d'une cérémonie en province, à Paris, c'est en général entre 1 000 et 2 000 qui sont versés. Une cérémonie protestante coûte environ 1 000 F. Dans la religion Islamiste, la toilette rituelle coûte de 600 à 1 000 F. Dans la religion juive, il est suggéré de verser de 700 à 1 100 F pour une prière et la purification est comprise entre 2 300 à 3 400 F³.

Les concessions à perpétuité sont devenues rares et c'est le cimetière qui, dans son règlement intérieur, décide ou non d'en offrir la possibilité. Plus généralement, peuvent être proposées des concessions temporaires (quinze ans ou moins, trentenaires, cinquantenaires,..). Le prix des concessions est librement fixé par la commune qui élabore généralement une grille de tarif en fonction du cimetière et de l'emplacement de la tombe dans celui-ci. Ces prix s'échelonnent de 500 Francs pour une concession de 2 m², d'une durée de 15 ans et située dans une petite ville de province jusqu'à 66 500 F pour une concession perpétuelle de même taille au cimetière de Passy à Paris. Entre ces deux extrêmes, une concession de 50 ans dans un cimetière de Rouen coûte 7 570 F pour y installer un caveau et 5 700 F à Lens pour une case dans un columbarium.⁴ Aux achats de concessions, il faudra ajouter des dépenses de terrassement dont le prix dépend de l'accessibilité de l'emplacement et naturellement, de l'ampleur et de la difficulté des travaux à effectuer.

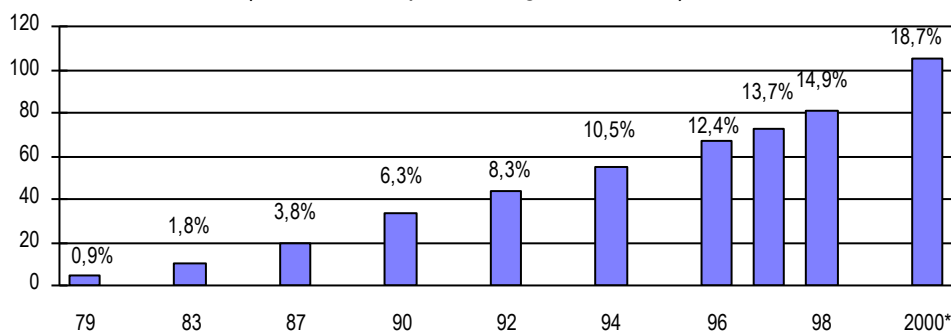
2.2- La crémation

La dépense moyenne pour des obsèques avec crémation est en général moins élevée que pour une inhumation parce que les cercueils utilisés sont moins nobles (bois moins épais, utilisation courante de panneaux de particules recouverts d'un placage, etc.) et donc moins chers, que les cendres ne sont pas forcément conservées en Columbarium, qu'il n'y a ni pierre tombale, ni plaques et souvent, pas de fleurs non plus et enfin, parce que les tarifs de la crémation en elle-même sont moindres que ceux d'une inhumation. On notera que **depuis que la crémation progresse en France, la différence de tarifs entre inhumation et crémation tend à se réduire**. Les sociétés de pompes funèbres cherchent en effet à valoriser leur offre de service autour de cette pratique (cérémonie plus personnalisée, mise à disposition d'un lieu de recueillement, dispersion des cendres dans des endroits insolites, vente de fleurs artificielles destinées à être incinérées avec le cercueil, ...).

³ Source : Association Française d'Information Funéraire

⁴ Source : Municipalités

Evolution du nombre de crémations en France (en milliers et pourcentage des décès)



* : estimation

(source : AFIF)

On constate, dans le taux de pratique de la crémation de **fortes disparités régionales**. Ainsi, c'est en Alsace et en Provence Côte d'Azur que ce taux est le plus élevé (respectivement 27 et 22%). Une proportion de **protestants**, confession acceptant plus facilement la crémation, supérieure à la moyenne nationale dans ces régions explique une partie de ces écarts.

On notera aussi que **la crémation est davantage pratiquée en milieu urbain** qu'en milieu rural. A Paris, 23% des obsèques comprennent une incinération alors que dans des régions à faible densité, comme l'Auvergne, la Franche Comté ou le Limousin, le taux de crémation ne dépasse pas 8%. Il est certain que le manque de places disponibles dans les grandes villes, de même que le coût prohibitif de certaines concessions incitent aussi à la crémation. Enfin, le développement de crématoriums sur le territoire tendra à supprimer un des obstacles actuels à la pratique de la crémation en province.

Rappelons que le taux de crémation moyen observé en France a été de 15% en 1998, très loin derrière le Japon (98%), la Grande Bretagne et les pays nordiques (70%), et la Suisse (65%). Parmi les taux les plus faibles, en dehors des pays interdisant la pratique pour des raisons religieuses, ou ne la pratiquant pas pour des raisons historiques, on retrouve des pays à dominance catholique tels que L'Espagne (4%), l'Italie (2%) ou le Portugal (1%).

Fin 1996, un sondage réalisé par l'IFOP pour le compte des Pompes Funèbres Générales donnait les résultats suivants :

Si 50% des Français interrogés préféreraient, pour eux-mêmes, être enterrés, ils sont désormais 37% à envisager d'être incinérés, 5% étant indifférents. Selon les interviewés, les personnes qui préfèrent être incinérées font ce choix pour des raisons philosophiques (43%) ou pour des raisons écologiques (35%), plus que parce qu'elles pensent que c'est moins cher (20%). Par ailleurs, 57% des interviewés jugent important que la crémation soit accompagnée d'une cérémonie, de préférence adaptée à la personnalité et à la vie du défunt (78%). De

plus, il est important qu'après la crémation, la famille du défunt dispose d'un endroit isolé pour se recueillir (74%).

La France compte actuellement 72 crématoriums répartis sur tout le territoire. 18 établissements sont actuellement en cours d'approbation et de construction. Les collectivités locales en gèrent directement 35% et délèguent la gestion des autres à des entreprises privées. 62% des crématoriums concédés le sont auprès du groupe OGF-PFG.

3 - LES ENTREPRISES

3.1- Les structures du marché

Au 1er janvier 1999, l'Insee recensait **2 110 entreprises** dont l'activité principale déclarée est le service **de pompes funèbres** et **125 pour celle de soins aux défunts**. Au-delà de ces chiffres officiels, d'autres acteurs interviennent dans la filière soit en tant qu'opérateurs complets soit en tant que sous-traitants. Ces entreprises sont répertoriées par l'Insee dans les secteurs du commerce de fleurs, du travail de la pierre, de la fabrication d'objets divers en bois et du transport de personnes par ambulance. Pour la majorité d'entre elles, l'organisation d'obsèques n'est qu'une activité secondaire voire très marginale qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de diversification de l'entreprise.

Il n'existe pas de recensement fin et récent de ces entreprises permettant d'isoler parmi les 3 049 tailleurs de pierre, 2 884 menuisiers d'objets divers et 4 729 ambulanciers, ceux qui ont une activité de près ou de loin en rapport avec les pompes funèbres. Seule certitude, leur nombre a considérablement augmenté depuis 1990 et surtout depuis l'abrogation du monopole municipal. Leur poids économique se renforce chaque année.

Enfin, dernier type de structure opérant sur le marché des pompes funèbres, les régies municipales qui sont, pour la plupart devenue des SEM (sociétés d'économie mixtes) ou des EPIC (établissement public industriel et commercial) au moment de la déréglementation. On peut citer par exemple et entre autres, la SEM des Pompes Funèbres Intercommunales de la région grenobloise, les Pompes Funèbres de l'Albigeois (EPIC), la SEM du Syndicat Intercommunal des Pompes Funèbres des Communes Associées à Brest, etc. Elles ne peuvent exercer leur activité que dans le cadre de leur commune, communauté de communes ou district, selon leurs statuts respectifs.

Au total, le Ministère de l'Intérieur a délivré fin 1997 14 309 habilitations à exercer une ou plusieurs activités ayant trait aux pompes funèbres⁵. Ce chiffre se décompose en 2 904 régies et 11 455 associations ou entreprises privées. Ces habilitations sont valables pour une prestation donnée mais les entreprises peuvent cumuler les autorisations en fonction de l'étendue de leur savoir-faire. La liste des prestations et le nombre d'entités autorisées sont les suivantes :

1- transport avant mise en bière	4 054 entreprises
	47 régies

⁵ Les données 1998 et 1999 ne seront disponibles qu'en 2000 lors de la parution de la prochaine étude. Néanmoins le Ministère de l'Intérieur indique que, pour 1998, une certaine stabilité est observée par rapport à 1997.

2- transport après mise en bière	5 816 entreprises 325 régions
3- organisation des obsèques	7 591 entreprises 610 régions
4- soins de conservation	725 entreprises 22 régions
5- fourniture de housses, cercueils, accessoires intérieur et extérieur, urnes funéraires	7 646 entreprises 73 régions
6- fourniture des tentures extérieures des maisons mortuaires	2 557 entreprises 28 régions
7- gestion et utilisation des chambres funéraires	919 entreprises 96 régions
8- fourniture de corbillard et/ou de voiture de deuil	4 326 entreprises 256 régions
9- fourniture de personnel et d'objets, prestations nécessaires aux obsèques, inhumation, exhumation et crémation	8 733 entreprises 2 761 régions

Répartition des entreprises selon leur taille et leur activité principale⁶

Nombre de salariés	Activité principale de l'entreprise				
	Pompes funèbres (NAF 93.0H)	Soins aux défunts (NAF 93.0G)	Taille de la pierre (NAF 26.7Z)	Fabrication d'objets divers en bois (NAF 20.5A)	Commerce de détail de fleurs (NAF 52.4X)
0	402	55	911	1 679	6 169
de 1 à 2	467	34	817	630	5 715
de 3 à 5	508	17	602	254	1 936
de 6 à 9	402	8	380	139	578
de 10 à 19	246	6	224	79	294
de 20 à 99	76	5	110	97	117
plus de 100	9	0	5	6	3
Ensemble	2 110	125	3 049	2 884	14 812

⁶ Source Sirene 1999

Toutes les entreprises, quelle que soit leur personnalité juridique, ou leurs établissements secondaires qui fournissent une ou plusieurs prestations essentielles des pompes funèbres sont concernées par cette habilitation. Sont toutefois dispensées de cette habilitation, les entreprises n'ayant aucun contact direct avec les familles des défunts ainsi que les opérateurs occasionnels qui n'exercent pas plus d'une fois par an ce type d'activité.

Le bouleversement actuel des structures, outre la loi de janvier 1993, trouve aussi ses fondements dans le contexte économique des années 1990. Pompes Funèbres Générales, alors filiale de la Lyonnaise des Eaux, a cherché à élargir son champ d'activité pour stimuler son chiffre d'affaires sur un marché atone. Pour ce faire, elle a choisi d'opérer une intégration verticale, surtout en amont du service d'organisation d'obsèques. Ainsi, Pompes Funèbres Générales a accédé aux métiers d'exploitant forestier, de scieur, de menuisier, de négociant de fleurs, et de marbrier rompant avec la stratégie ancienne qui consistait à sous-traiter où s'entendre avec les acteurs traditionnels. Ces derniers, privés de leurs débouchés funéraires, se sont structurés, rapprochés ou regroupés pour organiser une nouvelle filière funéraire.

Paradoxalement, la déréglementation du secteur des pompes funèbres n'a pas accéléré la création d'entreprises. Il ne s'est créé que 117 sociétés de pompes funèbres et de soins aux défunts en 1998, soit exactement 6 de moins qu'en 1997 et qu'en 1996. Les nouveaux acteurs ne sont donc que des transfuges des secteurs décrits précédemment.

Le secteur est dominé par deux grandes entreprises :

- ⌘ OGF / PFG (PFG, Roblot, Henri de Borniol, Funéroc) : 140 000 obsèques en 1998 pour un chiffre d'affaires de 2,9 milliards de Francs
- ⌘ Roc'Eclerc (Société de Diffusion et de Développement de Marque – SDDI), organisé en franchise.

Il comporte néanmoins une kyrielle d'entreprises de tailles plus modestes. Plus de 40% d'entre elles ont moins de trois salariés (y compris celles qui n'en ont pas) et seulement 4% des firmes sont des PME (entre 20 et 500 salariés). La concurrence qui s'organise autour des grands groupes reste donc actuellement encore très artisanale. Mais il convient de signaler qu'une partie des artisans indépendants cherchent à se structurer autour de réseaux associatifs dont l'actuelle montée en puissance devrait s'accroître dans les années à venir⁷. Ainsi Le Choix Funéraire, premier réseau français de marbriers – pompes funèbres indépendants (plus de 7% de parts démarché).

Enfin, signalons que peu d'acteurs étrangers se sont déjà présentés sur le marché français sauf un groupe américain, Service Corporation International (SCI) qui est devenu le leader en France grâce au rachat intégral en juillet 1995 des Pompes Funèbres Générales à la Lyonnaise des eaux. L'ouverture des frontières de l'Union Economique Européenne devrait favoriser prochainement l'implantation qui

⁷ voir paragraphe ci après sur les stratégies des entreprises

tarde actuellement de nouveaux opérateurs (9 demandes d'habilitations par des firmes étrangères ont déjà été acceptées et 3 autres sont actuellement en cours d'instruction⁸).

3.2- La technologie et les investissements.

Les entreprises de pompes funèbres cherchent à s'implanter généralement à proximité des cimetières et des hôpitaux mais aussi de plus en plus dans des axes stratégiques très fréquentés comme les zones piétonnières. Leurs locaux doivent être suffisamment grands pour disposer d'une salle d'exposition pour les cercueils et les accessoires, d'une pièce calme pour recevoir les familles et si possible, d'une salle d'attente. A défaut de locaux suffisamment spacieux, les cercueils et autres accessoires peuvent être présentés sur catalogue.

La tendance actuelle pour les plus grosses structures est à la construction d'espaces funéraires qui associent un bureau d'accueil, un funérarium, une chambre funéraire et des pièces de recueillement ou destinées à l'accompagnement psychologique.

L'investissement initial requis est très variable selon l'étendue des prestations fournies. Dans le cas décrit ci-dessus, il est réservé aux entreprises financièrement les plus solides. Dans un cas plus général, l'investissement se situe, hors agencement et pas de porte, autour de 500 KF pour une société de pompes funèbres classique dont 150 KF pour le corbillard⁹.

Le taux d'investissement corporel moyen du secteur est nettement supérieur à celui de l'ensemble des services personnels (18,2% contre 6,5% en 1996). Si ce taux moyen a fortement progressé par rapport à 1995 c'est en raison des investissements massifs réalisés par les plus grandes firmes du secteur. 73% des entreprises ont investi en 1996 pour un montant moyen de 495 KF. Le recours au crédit-bail est une pratique assez répandue dans le secteur dès qu'il s'agit d'investir dans du matériel coûteux (corbillard, table réfrigérée,...).

Compte tenu des nouvelles réglementations régissant la profession, et des évolutions structurelles de la profession, la formation du personnel tend à progresser et à devenir indispensable. Le recrutement dans les grands groupes s'effectue à niveau de diplôme plus élevé qu'auparavant car le personnel doit aujourd'hui être beaucoup plus polyvalent et être capable de s'adapter assez facilement à différents postes. Dans les entreprises de plus petite taille, assurant la majorité des prestations tout au long de la filière funéraire, le personnel doit être aussi polyvalent mais les entrepreneurs préfèrent former eux-mêmes leur personnel plutôt que de recruter du personnel diplômé ou de financer des formations. Toutefois la réglementation n'autorise pas, pour la thanatopraxie, le recrutement de personnel non

⁸ La demande d'habilitation n'est pas considérée comme émanant d'une entreprise étrangère si cette dernière décide de l'implantation d'une filiale de droit français sur le territoire. Parmi les habilitations délivrées, on en compte 7 pour des entreprises belges, les 2 autres étant pour une entreprise allemande et une entreprise monégasque. Les 3 demandes en cours d'instruction proviennent de sociétés belges (source Préfecture de Police).

⁹ Source : Agence Nationale pour la Création d'Entreprises

diplômé, sauf si la personne postulante peut justifier d'au moins deux ans de pratique certifiée par son ancien employeur.

L'effort d'investissement du secteur en 1996

Nombre de salariés	Ensemble	0 à 5	6 à 9	10 à 29	30 à 49	50 & +
Investissement (en MF)	677	45	92	40	16	484
Investissement par personne occupée (en KF)	43,8	14,8	26	11,4	21,6	103,9

(Source : Insee)

3.3 - L'activité des entreprises.

En dehors des activités qui sont situées très en amont de la filière, notamment, pour la fourniture d'équipement (par exemple la construction de corbillards) ou qui interviennent de manière invisible (fabrication de vis, de cache vis, charnières et autres petites fournitures pour les obsèques pouvant être utilisées à d'autres fins), être présent tout au long de la filière des obsèques signifie exercer les activités suivantes :

- déclarations et démarches administratives, imprimerie et publication de faire-part
- organisation de la cérémonie, religieuse ou non
- soins de conservation
- ouverture de concession
- travaux de marbrerie
- menuiserie
- fabrication et pose de capiton
- fabrication de fleurs artificielles et d'articles d'art funéraire (plaques, vases, urnes, croix, bronzes)
- négoce et fabrication de compositions florales
- transports locaux, nationaux et internationaux
- crémation / inhumation
- contrat de prévoyance obsèques
- entretien de tombes
- assistance après obsèques

Cette liste illustre parfaitement la longueur de la filière et explique notamment, depuis la disparition du monopole historique, la **diversité des origines des acteurs actuellement installés sur le marché et de ceux qui souhaitent y prendre position comme maître-d'oeuvre**. A part quelques unes très

intégrées, les entreprises intervenant dans la filière n'exercent que certains de ces métiers isolément. Les activités non couvertes sont alors généralement sous-traitées auprès d'autres intervenants mais restent sous la coordination de l'entreprise ayant contracté les obsèques avec les familles des défunts.

☐ Une nouvelle activité : la prévoyance obsèques

Les entreprises de pompes funèbres ont élargi ces dernières années leur palette de services et ont commencé à s'immiscer dans le monde du produit financier au travers de la prévoyance obsèques. Ce service, très répandu aujourd'hui est proposé aux personnes désireuses d'organiser elles-mêmes leurs obsèques futures. Avantages pour les clients : s'assurer que tout se déroulera selon leurs volontés et soulager la famille d'une tâche difficilement vécue. Avantages pour les entreprises : l'argent recueilli permet d'augmenter la trésorerie et les produits financiers, il n'y a pas de problèmes d'impayés et surtout, la dépense moyenne par obsèques est en général, plus élevée. En fait, il s'agit purement d'une vente à terme si l'intégralité de la prestation est réglée immédiatement par le contractant, et d'une sorte de spéculation si le contrat est acheté à crédit.¹⁰

Aujourd'hui, le **nombre de contrats** de prévoyance funéraire souscrits par des particuliers augmente sensiblement chaque année et pratiquement toutes les entreprises de pompes funèbres en proposent. Ils ont été chiffrés **pour 1997 à 100 000** et d'après un sondage IFOP, **45% des Français sont favorables à l'idée d'organiser leurs obsèques.**

☐ Gestion des chambres funéraires et assistance après décès

Autre source de diversification des entreprises, la gestion des chambres funéraires. L'importance du nombre de décès hors du domicile (75% des décès se produisent en lieu médicalisé) les a fortement incité à s'intéresser à ce type d'activité, d'autant que les établissements de santé enregistrant moins de 200 décès par an n'ont pas l'obligation légale d'être pourvus d'un tel lieu. Cette activité est assez convoitée car la gestion des chambres funéraires se révèle être une stratégie efficace, bien que controversée, pour capter une clientèle peu informée et souvent peu réactive.

Enfin, pratiquement toutes les entreprises proposent maintenant une assistance après décès, selon plusieurs formules, afin de faire valoir les droits des familles et les aider dans les démarches administratives consécutives à un décès, notamment pour les réversions. Ces services, systématiquement proposés, constituent pour les entreprises de pompes funèbres une ressource non négligeable et semblent séduire assez facilement les familles qui se sentent "perdues" dans les dédales administratifs des mairies, impôts, banques ou les méandres de la sécurité sociale.

¹⁰ Le montant des échéances varie alors proportionnellement avec l'âge du contractant. Plus la personne est âgée, plus il lui en coûtera. En cas de décès de cette dernière, l'entreprise de pompes funèbres est tenue d'organiser les obsèques dans les termes fixés par le contrat même si la personne est décédée avant la fin du versement des échéances sauf si le décès intervient au cours de la période de carence fixée par le contrat. Dans ce cas, soit la famille règle le complément pour exécution du contrat, soit ce dernier est annulé, et les sommes déjà versées sont restituées à la famille qui sera libre d'organiser autrement les obsèques.

On notera que le **groupe OGF / PFG** va encore plus loin dans la diversification puisqu'il propose maintenant un **service d'ingénierie funéraire à destination des collectivités locales**. Ce service comprend la gestion informatique et l'aménagement des cimetières voire la gestion déléguée complète. Elle réalise des bilans et des études des schémas directeurs et peut même endosser le rôle de maître d'œuvre des travaux lors d'extension ou de réaménagement des différents sites. Pour la gestion informatique, OGF / PFG a créé un logiciel complet de gestion des données administratives et historiques des sépultures comprenant également une carte détaillée du site. Dans le cadre de la gestion déléguée, le groupe s'engage dans ce cas à assurer toutes les prestations, du creusement des fosses à l'entretien général du site.

3.4 - La concurrence et les stratégies mises en œuvre

La concurrence

Jusqu'à ce que les grands groupes cherchent à intégrer l'ensemble des activités de la filière, la seule concurrence décelable sur le marché était celle qui affectait les entreprises de sous-traitance. Les entreprises fournissant les cercueils, la marbrerie, les fleurs et autres arts funéraires cherchaient à travailler pour les grands groupes concessionnaires du monopole et s'affrontaient pour remporter les contrats de sous-traitance ou d'approvisionnement. Les concessionnaires, protégés par leur position monopolistique, ne souffraient quant à eux pratiquement d'aucune pression concurrentielle. L'intégration d'activités amont par les leaders, soit de manière externe au travers de rachat d'entreprises existantes soit de manière interne, ainsi que l'expiration des concessions dessine aujourd'hui les contours d'un nouvel univers concurrentiel où tous les acteurs sont confrontés de la même manière, mais pas forcément avec les mêmes atouts, aux lois du marché. A titre d'illustration, le groupe OGF / PFG, toutes enseignes comprises, qui détenait encore 45% des parts de marché il y a une vingtaine d'année, n'en possède plus que 28% aujourd'hui.

Il s'engage depuis janvier 1998, une **bataille concurrentielle dont un des premiers symptômes est un début de déflation des prix des prestations**. A champ constant, **une cérémonie d'obsèques coûte aujourd'hui 15% moins cher qu'en 1997**, ce qui a permis de réduire sensiblement les premiers prix d'une cérémonie. Si les prix de certaines prestations ont baissé, les offres, et par conséquent les devis, se sont complexifiés rendant difficile et laborieuse leur comparaison d'une entreprise à une autre. Dans certains cas, la notion de forfait, très en vogue dans tous les secteurs des services aux particuliers, séduit la clientèle mais rend les détails de la prestation très flous voire complètement opaques. Ces forfaits sont utilisés pour imposer des services auxquels les familles n'auraient pas forcément souscrit s'ils avaient été proposés isolément. Ceci illustre toute la dynamique de vente du secteur. Le chiffre d'affaires moyen par entreprise baisse parce que le marché se répartit entre des acteurs plus nombreux, parce que le nombre de décès diminue tendanciellement et parce que les prix

des prestations s'effritent. Il fallait donc trouver de nouveaux moyens pour régénérer le chiffre d'affaires de la profession.

En milieu rural, notons que persiste encore une situation monopolistique de fait, dans la mesure où très souvent, il n'existe qu'un seul entrepreneur de pompes funèbres dans l'environnement géographique immédiat et qu'il n'est pas dans les mentalités d'aller chercher dans la ville voisine un prestataire plus compétitif. Si on tient compte d'une activité relativement atone sur ce marché dans les petites villes de province, il est à craindre que la déréglementation ne change rien à cette situation qui risque de perdurer.

Le marché des fleurs constitue, au niveau de la concurrence, un cas un peu particulier et l'univers concurrentiel qui l'entoure diffère de celui des autres activités de la filière. En effet, il existe plusieurs modes de distribution des fleurs en France dont les acteurs sont plus ou moins impliqués par rapport aux débouchés funéraires. Actuellement, on assiste à une redistribution progressive de cartes. Si la place des fleuristes traditionnels concernant les ventes de fleurs pour les cérémonies d'obsèques reste confortable puisqu'en pareille circonstance, trois quarts des achats ont lieu chez ces derniers, leurs parts de marché concernant la vente de fleurs de témoignage diminuent sensiblement et tendanciellement. En 10 ans, 10% de leurs parts de marché sur cette activité ont été détournées, essentiellement au profit des supermarchés et des jardineries.

☐ Les stratégies

Tous les professionnels du secteur rivalisent d'ingéniosité pour tenter de capter, avec les faibles moyens dont ils disposent, une clientèle qu'il est légalement interdit de démarcher, une pratique pourtant manifestement courante. **La taille de l'entreprise devient donc prépondérante.** On imagine volontiers qu'il est plus facile de maintenir une permanence téléphonique 24 heures sur 24 tout au long de l'année pour un groupe comme OGF / PFG que pour un artisan de quartier, ce qui n'exclue bien évidemment pas que ce dernier puisse être joignable facilement dans une fourchette horaire suffisamment large pour ne pas risquer la perte d'un éventuel client.

Le passage obligé du secteur par une phase de transition entre un marché monopolistique puis semi-monopolistique et un marché aujourd'hui totalement libre, à condition d'avoir une habilitation délivrée par la préfecture, est fortement appréhendé par les différents acteurs de la filière. C'est une des raisons pour lesquelles on voit naître, ici ou là, en plus de toutes les stratégies de diversification déjà évoquées, **des stratégies de rapprochement, d'affiliation autour des syndicats professionnels ou autour d'un réseau comportant une enseigne ou une centrale d'achat** (Le Choix Funéraire, Funéris, Funéplus, le Vœu Funéraire, Pompes Funèbres Liberté...). Ces réseaux veulent se positionner comme les nouveaux concurrents de PFG et Roc'Eclerc. Ils déclarent fonder leur démarche sur une approche plus humaine et moins mercantile des obsèques. Leur principal atout est d'être plus réactifs face aux attentes des clients et de proposer des services moins standardisés que les grandes enseignes. De plus, conservant leurs structures à dimension familiale, les entreprises adhérentes conservent leur

visage artisanal qui aspire à l'honnêteté tout en garantissant à leur clientèle un professionnalisme certain. Ainsi, les chartes et autres déontologies fleurissent au sein de ces groupements et l'affiliation des adhérents repose strictement sur leur respect par les artisans. A terme, lorsque les mentalités auront évolué et que ces réseaux seront correctement structurés et implantés, ils deviendront des acteurs incontournables de la filière. Aujourd'hui, il est encore un peu tôt pour que leur action parvienne à désorganiser et déstabiliser les deux leaders qui conservent une notoriété leur assurant encore de gros volumes d'affaires.

Cherchant à améliorer encore leur compétitivité, **les opérateurs publics de pompes funèbres**, c'est à dire les structures qui s'étaient formées dans les villes où le monopole funéraire n'était pas concédé, organisent leur riposte à la libéralisation des services funéraires. Fin 1998, ils ont lancé une initiative visant à consolider leur présence sur ce marché qui consiste à réunir tous les acteurs concernés -régies, établissements publics, société d'économie mixte- dans le cadre **d'un pôle funéraire public**. La future association s'est fixée comme mission l'amélioration de la formation, la modernisation de la gestion, le renforcement des échanges entre établissements, l'identification des dysfonctionnements et souhaite obtenir un rôle consultatif dans l'élaboration des textes législatifs ou réglementaires futurs.

3.5 - Les résultats des entreprises

L'ouverture progressive à la concurrence implique, via la réduction des marges commerciales appliquées, une dégradation inévitable de la rentabilité des entreprises et ce phénomène s'observe dès 1997. Cela signifie que les entreprises ont anticipé la dernière étape de la libéralisation du marché en abaissant prématurément leurs marges et ont provisionné pour risque plus qu'à l'accoutumé. En 1998, la réduction des marges se conjugue à une augmentation du nombre d'entreprises présentes sur le marché, ce qui pèse sur le niveau du chiffre d'affaires moyen par entreprises et amplifie la dégradation des performances. Ce constat un peu alarmiste ne doit pas masquer le fait que la plupart des entreprises présentes sur le marché, et organisées pour travailler dans cet ancien contexte monopolistique impliquant une sous-traitance ou une affiliation, ont toujours affiché des rentabilités élevées. La chute du monopole n'implique finalement qu'un retour progressif à une situation financière normale pour la majorité des entreprises du secteur.

Il est étonnant de constater que, contrairement aux petites entreprises, les acteurs les plus importants déjà présents sur le secteur avant l'ouverture du marché n'ont pas cherché à réduire leur endettement global pour affronter les nouvelles données du marché avec une situation financière assainie. **Leur endettement global est resté élevé** et s'établissait à 132 jours de chiffre d'affaires.

L'aspect onéreux des obsèques oblige la plupart des entreprises de pompes funèbres à proposer à leur clientèle **des facilités de paiement**. D'autant que l'aspect mercantile de la prestation est souvent délicat à aborder. Le message couramment utilisé par la profession pourrait être résumé par cette phrase : "ne vous souciez de rien, nous nous occupons de tout et nous verrons plus tard pour les

modalités de paiement". Ainsi la durée moyenne des créances clients est sensiblement plus longue (40 jours) que dans d'autres secteurs de services aux particuliers où elles n'excèdent en général pas 5 à 10 jours. Le délai de règlement des dettes aux fournisseurs étant toutefois supérieur aux créances clients, la trésorerie se maintient à un niveau acceptable de 27 jours en moyenne quelle que soit la taille de l'entreprise.

3.6 – La réglementation récente

Depuis la loi de 1993 et ses décrets d'application abrogeant progressivement le principe des monopoles et concessions, plusieurs avenants sont intervenus.

Un arrêté du 11/02/98 stipule que le consommateur de services funéraires doit être largement informé compte tenu de sa vulnérabilité qui le rend moins enclin à la recherche d'informations et la mise en concurrence de différents prestataires. Les entreprises doivent donc mettre à la disposition de la clientèle une documentation générale précisant l'identité et la forme juridique de la société et distinguant prestations obligatoires et facultatives en détaillant les prix pour chacune. Le bon de commande doit être identique au devis (également obligatoire) accepté par les familles. Cet arrêté a pour but de moraliser la profession et de protéger les familles d'une concurrence jeune mais déjà exacerbée qui pourrait conduire à des excès en tout genre.

Toujours dans le but de mieux informer les consommateurs, un décret paru le 9/06/98 modifie le règlement national des pompes funèbres. Les régies, entreprises ou associations sont habilitées à informer les familles sur les conditions de crémation et de répartitions des cendres. Par ailleurs, la liste de ces prestataires, mise à jour chaque année, devra être affichée dans tous les locaux publics et y être tenue à la disposition des familles. Elle comprendra les coordonnées des opérateurs funéraires qui se verront désormais classés par commune et par ordre alphabétique.

Un décret modificatif en cours de parution établissant les prescriptions techniques applicables aux chambres funéraires a été élaboré au sein d'un groupe de travail du Conseil National des Opérations Funéraires (CNOF). Ce texte impose des règles de protection de l'intimité des familles pour les salons de présentation des corps. Il impose également au gestionnaire d'être en mesure d'assurer la présentation des corps sur un matériel réfrigérant. Les chambres funéraires en activité à la date de publication devront être conformes au plus tard le 30 juin 2000.

Quelques chiffres clés

- ⌘ 540.000 décès en 1998, un taux de mortalité de 9,1%. 2003 marquera une remontée sensible du nombre de décès en France.
- ⌘ L'ensemble du secteur funéraire réalise un chiffre d'affaires estimé entre 17 et 20 milliards de francs dont 9,1 pour les entreprises de pompes funèbres déclarées comme telles. Le chiffre d'affaires global et moyen du secteur tend à baisser.
- ⌘ Le coût moyen des obsèques, hors marbrerie et travaux associés, est de 18.000 F environ, 26.000 F à Paris et 15.000 F en milieu rural. Ce coût est lui aussi en baisse tendancielle en raison de baisses de prix, de la poussée de la crémation, moins chère, et de la simplification des cérémonies.
- ⌘ 500 à 2000 F, c'est le coût moyen d'une messe d'enterrement.
- ⌘ En 1998, la crémation a représenté 15% des obsèques, elle en représentera 20% en l'an 2000.
- ⌘ On compte 2.110 entreprises enregistrées en 1999 dans la nomenclature pompes funèbres mais plus de 14 000 qui ont une habilitation à effectuer une ou plusieurs prestations de pompes funèbres.
- ⌘ En 1997, 100.000 Français avaient souscrit un contrat de prévoyance obsèques.

Sources et Références

Les principales organisations, professionnelles ou non, intervenant dans le secteur

- **Fédération Nationale de la marbrerie funéraire**

3, rue Alfred Roll 75849 Paris cedex 17

tel : 01 44 01 47 01

- **Fédération Française des Pompes Funèbres**

40, rue des Aulnes 92300 Sceaux

tel : 01 46 60 24 24

- **Fédération Nationale des Professionnels du Funéraire**

14, rue des fossés St- Marcel 75005 Paris

tel : 01 55 43 30 00

- **Fédération Nationale des fleuristes de France**

33, rue du pont neuf 75001 Paris

tel : 01 42 33 46 33

- **Office National Interprofessionnel des Fruits et Légumes et de l'Horticulture**

164, rue de Javel 75015 Paris

tel : 01 44 25 36 36

- **Fédération Française de Crémation**

50, rue Rodier 75009 Paris

tel : 01 45 26 33 07

- **Chambre Syndicale Nationale de l'Art Funéraire**

55, avenue Kléber 75116 Paris

tel : 01 56 26 52 11

- **Association Française d'Informations Funéraires**

9, rue Chomel 75007 Paris

tel : 01 45 44 90 03

Le début du mois de mai 1999 a vu la naissance de l'**Union Crématiste Européenne (UCE)**, regroupant la société belge pour la crémation et la fédération française de crémation. Le siège social a été fixé à Bruxelles.

□ Bibliographie**"Données sur la situation sanitaire et sociale en France 1999"**

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, DREES

Documentation française juillet 1999

"Données démographiques pour 1998 en Europe"

François Carlos Bovagnet

Eurostat Statistiques en bref / Population et conditions sociales 1999-2012

"La situation démographique en 1996"

Mouvement de la population

Insee / résultats démographie – société N°0070-0071

"Les mutations du secteur funéraire"

La lettre Eurosenior N° 012 janvier février 1996

"Les chambres funéraires"

Cidefe la lettre N° 0628 6/12/96

"Les rites funéraires : l'incinération progresse"

Le sondoscope : les sondages du mois, N°125, décembre 1996

"Les services funéraires"

Insee / La France des services 2^{ème} édition 1999

"Les populations rurales : mortalité"

Insee / Contours et caractères 1998 Les campagnes et leurs villes.

"Bilan démographique 1997 : Natalité et mortalité en légère baisse"

Insee / Première n° 566 février 1998

"Santé : les différences de mortalité par milieu social restent fortes"

Insee / Données sociales 10^{ème} édition : la société française 1999

"Les communes se préparent à la fin du monopole des pompes funèbres"

La Gazette des Communes, départements, régions N° 1392 10/2/97

"Santé : l'inégalité sociale devant la mort"

Insee données sociales 8^{ème} édition la société française 1993.

"Les services funéraires"

APCE juillet 1997

"Les obsèques en France"

Collection Que sais-je ? PUF octobre 1997

Rapports d'activité

OGF-PFG 1998

Revue **"Le Monde funéraire"**

Presse économique, Rapport d'Activité des syndicats professionnels, documents CREDOC, entretiens.